

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000

Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
jean-francois.morel @deux-sevres.gouv.fr

Niort le, **28 AVR. 2015**

***Relevé de conclusions du Comité de Pilotage
du site Natura 2000 n°5400442
« Bassin du Thouet amont » du 24 octobre 2013***

Placée sous la présidence de Monsieur Laurent OLIVIER, Sous-Préfet de Parthenay, le 24 octobre 2013, s'est tenue à Secondigny la réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « *Bassin du Thouet amont* ».

Étaient présents :

- Monsieur Laurent OLIVIER, Sous-Préfet de Parthenay
- M. Robert LOUDES représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- Monsieur Philippe GAUTIER Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
- Monsieur Guillaume CHARRUAUD Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
- Monsieur René CHARRON Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
- Monsieur Michel BONNESSEE Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE)
- Madame Micheline MAHU déléguée Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
- Madame Céline DUPEU Chargée de mission DREAL
- Monsieur Gérard MIGEON commune d'Allone
- Monsieur Gérard VITRÉ commune de Secondigny
- Monsieur Pierre PITEAU commune de Vernoux-en-Gâtine
- Monsieur Thibaut JANNEAU Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Bernard BONNET commune de VOUHÉ
- Monsieur Jacques PELLERIN Président du GODS
- Madame Justine VIDAL Chargée de mission CREN Poitou-Charentes
- M. Jean-François MOREL, responsable de l'unité Natura 2000 - DDT des Deux-Sèvres

Étaient excusés :

- Monsieur Nicolas COTREL Directeur de Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE)
- Monsieur Tony DAHAIS Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres (CDOS)
- Monsieur Jacques DIEUMEGARD Maire de Pompaire
- Monsieur Jean-François COIFFARD Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
- Monsieur Éric BACHELIER ONEMA
- Monsieur Éric SINOU Centre Régional de la Propriété Forestière

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour consacré au bilan de l'année d'animation et à des questions diverses. Après un tour de table, il laisse la Parole à Monsieur Pierre PEAUD du SMVT, structure qui a en charge l'animation du site.

Monsieur PEAUD rappelle les missions générales confiées au SMVT dans le cadre de Natura 2000, suite à la procédure d'appel d'offre. Le SMVT a en charge l'animation du document d'objectifs, le volet communication (lettre Natura, site internet, ...) et la mise à jour du Docob.

Animation/Communication

La première lettre d'information produite par le SMVT (juin 2013) a été publiée à 13500 exemplaires et distribuée à l'ensemble des foyers des 16 communes du site. Elle comportait en particulier des informations sur le site du bassin du Thouet amont, le patrimoine naturel du site, la charte Natura 2000 et les contrats Natura 2000.

La création du site internet dédié au bassin du Thouet amont présente trois onglets « découvrir Natura 2000 », Site « bassin du Thouet amont » et « la vie du site ». Après 6 mois d'existence, le site a reçu 222 visiteurs, on ne peut dire si cela est une réussite, l'objectif étant de faire découvrir le site.

Est citée aussi,

- la sortie naturaliste du 31 août 2013. Animée avec Deux Sèvres Nature Environnement, elle avait pour objet « à la découverte des chauves-souris »,

- l'animation scolaire
- l'impression de documents spécifiques Natura 2000 (présentation de la charte Natura 2000 mise à jour sur livret cartonné),
- la communication dans les médias sur les actions menées.

Monsieur PELLERIN, Président du GODS remarque qu'il manque une animation oiseaux.

Madame DUPEU précise que l'animation porte sur les espèces qui ont servi à la désignation du site, pour le site du Thouet, aucune espèces oiseaux n'a servi à la désignation de ce dernier.

Contractualisation

Après un rappel des outils Natura 2000 (Charte, contrats Natura hors SAU et contrats MAEt) et de la possibilité d'une exonération de la TFPNB (taxe foncière sur la propriété non bâtie) sur la durée du contrat,

Question : est-il question de supprimer la TFPNB ?

Nous ne disposons d'aucune information sur ce point.

Les signatures de la charte Natura 2000, 4 chartes signées entre 2009 et 2010 et 5 nouvelles chartes signées (un particulier et quatre pomiculteurs). Le total des surfaces en charte est de 159,6ha.

Remarque, la fiche vergers de la charte n'est pas bien adaptée à la réalité terrain.

Concernant les MAEt, Monsieur THIBAUT reprend le travail de Madame CADU. Les engagements cumulés en mesures « herbe » entre 2009 à 2013 portent sur 1011 ha et les engagements en mesures haies sur 78,9 kms.

En 2015 le cahier des charges va changer, les MAEt prennent le nom de MAEC (C pour climatique).

Pour les contrats Natura 2000 hors SAU, nous avons trois contrats qui se sont arrêtés en 2010. A ce jour aucun nouveau contrat n'a été signé, la priorité ayant portée sur les chartes.

On soulignera ici la difficulté de mettre en place des contrats Natura 2000. D'autres outils, étrangers au Docob participent toutefois à ces objectifs tel que le CTMA (contrat territorial milieux aquatiques) du Thouet (ex :aménagement de site d'abreuvement du bétail, ...).

2014 sera une année blanche pour les contrats Natura 2000.

Mise à jour du Docob

Cette mise à jour fait partie des missions de l'animation qui passe par différentes étapes. La première étape concerne la mise à jour du diagnostic biologique (quelles nouvelles données faut-il intégrer et analyser ?).

Deux habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont cités dont un a une présence significative mais dont l'état de conservation est jugé dégradé sur le site (forêts alluviales résiduelles). Pour l'autre habitat (végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires), dont la présence est diffuse, l'état de conservation est qualifié d'indéterminé.

Sont également cités huit habitats non qualifiés d'intérêt communautaire.

La partie espèces d'intérêt communautaire a également été mise à jour avec la partie méthodologie et prise en compte des études et suivis espèces Natura (pêche ONEMA, inventaire Symbiose Environnement et DSNE et compléments des inventaires des espèces par grands groupes.

C'est ainsi que la présence de la Loutre d'Europe est avérée grâce au réseau Mammifères de l'ONCFS ainsi que 4 espèces de chiroptères (annexe II Directive Habitats) observées par DSNE.

D'autres espèces relevant de l'annexe II de la Directive Habitats ont été identifiées sur le site. Une synthèse de l'état de conservation de ces dernières est présentée.

En conclusion la synthèse du diagnostic a permis d'intégrer cinq nouvelles espèces au Docob et de montrer la nécessité de suivi complémentaires sur le site.

Monsieur le Sous-Préfet demande si on peut avoir un retour sur l'efficacité des mesures ?
Madame DUPEU précise qu'il est difficile d'évaluer l'efficacité des mesures, car les effets des mesures mises en place ne sont pas toujours immédiats. Le pas de temps entre la mise en place des mesures et leurs résultats est différent.

Monsieur GAUTIER demande si l'indicateur espèces piscicoles peut être un indicateur intéressant pour les espèces ?

Monsieur PEAUD répond qu'il est difficile de trouver des indicateurs pertinents.

Le tableau sur l'état de conservation des espèces montre un état de conservation défavorable pour l'écrevisse à pattes blanches.

L'écrevisse à patte blanche est menacée par l'arrivée d'espèces d'écrevisses exogènes et par la dégradation du milieu.

Monsieur le Sous-Préfet demande si on peut lutter contre les espèces exogènes ?

Monsieur GAUTIER précise qu'il faut préparer une large communication auprès des acteurs du territoire de façon à détecter le plus tôt possible l'espèce invasive et être prêt à intervenir.

Il faut une large communication sur les dangers de l'espèce invasive.

Monsieur CHARRON propose de publier un article dans la lettre d'information. Le SMVT peut mettre une information sur son site internet.

Madame DUPEU valide la communication grand public sur le danger que représente les espèces exotiques envahissantes au regard de l'écrevisse à pattes blanches.

Validation du diagnostic biologique

Il est proposé aux membres du copil d'émettre un avis sur le diagnostic biologique et de laisser ce dernier en consultation pendant un mois sur le site internet du SMVT. Le diagnostic sera alors validé.

Missions prévues durant la seconde année d'animation

L'animation portera sur les points suivants : sortie grand public, organisation réunion publique, mise à jour du site internet et communication. La contractualisation sera également poursuivie.

Monsieur le Sous-Préfet remercie l'assemblée et clôt la séance.

Le responsable de l'unité Natura 2000

Jean-François MOREL



Le diaporama présenté en séance est consultable à l'adresse suivante
<http://bassinthouetamont.n2000.fr/>